

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2023/09

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 16 février 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme MESSERLI-CIPRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme GOULUT-MARTINAT à Mme CUEILLEN - M. GEYRES à M. CAMAZZOLA - M. BOURGUIGNON à M. OSPITAL - M. ROSELL à Mme NARRAN.

Excusés : M. JAFFRES - Mme COUDERC - Mme LAPLANE-SOTUM.

OBJET : Projet de couverture des terrains de tennis et de boule lyonnaise : Plan de financement

Annule et remplace le plan de financement adopté le 10 février 2022 au vu de l'évolution des critères de financement de La Région et de l'actualisation des prix.

Comme déjà évoqué en conseil municipal du 18/02/2021 et du 23/09/2021, un projet de couverture des terrains de tennis et de boule lyonnaise est à l'étude.

En effet, l'association du Tennis Club Vicois connaît une expansion du nombre de ses adhérents. Afin de répondre à son souhait de couvrir deux terrains de tennis, tout en favorisant les énergies renouvelables, la solution de couverture de terrains par des panneaux solaires avait été retenue.

Par ailleurs, le Sport Boules Lyonnaises de Vic-Fezensac avait fait connaître son souhait de voir couvrir leurs terrains extérieurs.

Le projet prévoit également l'installation d'une ombrière double (ombrières de parking).

Par ce projet, la mairie de Vic-Fezensac viendrait répondre aux besoins des deux associations tout en s'inscrivant dans une démarche durable avec la production d'énergie verte qu'engendreront les panneaux photovoltaïques.

Une proposition de « projet type » de l'Agence Régionale Energie Climat Occitanie (AREC) apparaissait répondre au cahier des charges fixé par la Mairie ainsi qu'aux besoins du TCV et de la Boule Lyonnaise. Le coût pour la collectivité correspondra au montage du bardage des terrains de tennis.

La procédure de publicité de la manifestation d'intérêt de l'AREC a été lancée et est achevée à ce jour.

La commune envisage de solliciter une aide auprès de la Fédération française de tennis et de la Région Occitanie pour les travaux relatifs à la fourniture et à la pose du bardage du bâtiment.

La durée des travaux serait de 2 mois.

Le coût global de ces travaux est chiffré à 126 230,00 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Travaux	126 230,00 €	DETR (11,50%)	14 607,95 €
		Région (20%)	25 000,00 €
		Fédération française de tennis (10%)	12 623,00 €
		Autofinancement (58,50%)	73 999,05 €
Total	126 230,00 €	Total	126 230,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire :

- à solliciter la Fédération française de tennis pour l'obtention d'une subvention ;
- à solliciter la Région Occitanie pour l'obtention d'une subvention au titre de l'appel à projets "Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte" ;
- à signer tout document utile aux demandes de subventions ;
- à engager ces travaux après notification des subventions attribuées.

En Préfecture le 28 Février 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le 27 Février 2023
Madame le Maire,
Barbara NETO

